

Compte rendu groupe de travail du 17 septembre 2018 sur les CIO: un nouveau modèle : l'éclatement des CIO

Composition : SG, CSAIO, DASEN, IIO, Chefs d'établissement, DCIO, ITRF, organisations syndicales Snes-Fsu, Unsa, Sgen-Cfdt, FO

Le rectorat : Mr Daumin Secrétaire Général a rappelé les objectifs de ce second GT :

- présentation d'un cahier des charges élaboré par un groupe constitué du CSAIO, d'un DCIO, d'un Chef d'établissement et d'une secrétaire d'un CIO. Il semble que ce cahier des charges ne reflète pas ce qui a été discuté dans ce groupe et ne reprend pratiquement aucune des propositions émises.
- élaboration d'un nouveau modèle car le service rendu aux usagers n'est pas correct. L'actuel organisation des CIO est un modèle dépassé. « C'est le ministre qui le dit ». « Les CIO tels que conçus comme actuellement ne conviennent plus pour répondre aux besoins ». Ce nouveau modèle sera appliqué sur 3 à 4 ans.

L'intersyndicale FSU, FO, Sgen CFDT, UNSA Educ et SNPTES a lu une déclaration en réaction au cahier des charges proposé par le rectorat.

2 autres productions celle du Snes-Fsu (cahier des charges) et la lettre intersyndicale des Dcio, n'ont pas été regardées.

Tous les CIO ont fait remonter un état des lieux . Les personnels du CIO de Blois ont produit un écrit qui n'est pas parvenu au rectorat.

Tous les documents (cahier des charges du rectorat, cahier des charges proposé par le Snes et la lettre des DCIO, états des lieux des CIO) ont été transmis aux participants du GT (sauf au DCIO) la veille !

Ce qui a été martelé par le rectorat et le CSAIO :

- certaines missions confiées aux CIO peuvent être confiées à d'autres structures.
- dispositif alternatif : CIO de « plein exercice » (structure d'appui), des plates formes ressources (point d'accueil) implantées dans les établissements et 1 ou 2 lieux à minima pour accueillir les non scolaires qui pourraient être d'autres structures que les CIO.
- les CIO accueillent en priorité du public scolaire donc les psy EN peuvent le faire en établissement scolaire. Le conseil individuel pratiqué en CIO est le même que celui pratiqué en établissement donc quel est l'apport supplémentaire du CIO ?
- Les DCIO seront amenés à réaliser des missions auprès des DSDEN.
- le contexte étant évolutif avec les réformes prévues (lycée, bac enseignement professionnel...), il faut s'interroger sur les missions des CIO et sur le service rendu aux usagers

- comme le travail d'observation, d'analyse et d'animation partenariale n'est pas le fait du CIO mais rattaché à la fonction de direction, pourquoi garder des CIO ?
- Il faut revoir l'accompagnement des élèves et penser l'orientation post bac dès le collège
- est ce que chaque CIO a vocation à avoir un fond documentaire ?

Pour le rectorat, le nouveau modèle de CIO ne doit plus être : 1 DCIO, une équipe des psy EN, des personnels administratifs , une salle de réunion, des bureaux... Le point d'accueil dans un établissement est le bon modèle.

Les interventions du Snes-Fsu

- nous avons exprimé notre désaccord avec le cahier des charges présenté par le rectorat qui insinue et induit la disparition de certains CIO.
- nous avons rappelé que le GT n'avait pas à vocation de parler de l'évolution des missions des CIO , des psy EN et des DCIO car des textes existent, ils sont clairs. Pour l'instant aucun projet écrit ne va dans le sens d'une réécriture des missions.
- nous avons également rappelé les propos du SG du précédent GT : « les CIO n'ont pas perdu en efficacité ». « Ils ne sont pas remis en cause par le MEN ».
- nous avons également précisé que pour plus d'efficacité des services et plus de présence des psy EN en établissement, il fallait des créations de postes et que ce n'est pas le nouveau modèle présenté qui réglerait cette question.
- Nous avons souligné le travail important réalisé par l'ensemble des CIO et les personnels qui ont produit des état des lieux riches mais qui n'ont à aucun moment été pris en compte (sauf un élément tiré d'un état des lieux (voir plus loin)).

Les postes :

Le rectorat a clairement annoncé qu'il fallait faire des économies d'échelle en redéployant les postes de DCIO en postes de psy EN ainsi que les postes administratifs. Il n'y aura plus de postes administratifs dédiés dans les points d'accueil (mutualisation avec les EPLE). Les directeurs de CIO qui resteront vont « gagner en compétences et monter en qualification » car ils seront amenés à réaliser d'autres fonctions (missions auprès des DSDEN...). « Rien dans les textes ne dit que les DCIO ne sont obligatoirement responsables d'un CIO » !!!

Le Snes-Fsu a rappelé le contexte de suppression de 400 postes administratifs annoncés par le Ministère et qu'il était attaché au maintien de tous les CIO de l'académie mais avec des créations importantes de postes de psy EN afin de répondre aux besoins.

Le SG a fait référence une seul fois aux états des lieux des CIO mais en extrayant un seul élément de la production d'un seul CIO qui se trouve dans un lycée : la question de la neutralité. Il y a eu une levée de bouclier des chefs d'établissement récusant le fait que jamais ils n'exerceraient de pression sur les psy EN...

Le Snes-Fsu a répondu que le psychologue est là également pour interroger le cadre mais aussi pour en être le garant. Ils mettent en évidence les dysfonctionnements mais aussi renvoient à l'institution les éventuels problèmes liés aux procédures (ex de parcoursup) et que leurs analyses évitent bien souvent des erreurs.

Le rectorat a alors clairement affirmé qu'il fallait mettre fin à cette « autonomie » des CIO et que les DCIO ne doivent pas décider de ce qu'ils doivent faire.

Il est donc très clair pour le Snes-fsu que dans ce nouveau modèle, le bénéfice secondaire sera la destruction des collectifs de travail des CIO. Il faut briser les collectifs qui sont capables de s'opposer et d'interroger l'institution scolaire, d'en pointer les manques et les dysfonctionnements.

CIO de Chartres : la première expérimentation du nouveau modèle :

Le Snes-Fsu est intervenu sur la situation de Chartres et du déménagement dans les locaux du lycée Jehan de Beauce et a réinterrogé le rectorat sur ses intentions.

Lors du 1er GT, avait été évoqué l'aspect transitoire du déménagement dans le lycée (déménagement en cours mais avec une perte de 150 m² de surface). Le rectorat a reconnu que cette situation ne peut pas être pérenne car la superficie est trop petite pour 17 personnels. Le « coup d'après » d'après Mr Daumin, est la création de pôles de compétences et l'appel est lancé aux établissements de Chartres pour accueillir une partie des personnels du CIO.

Le CIO de Tours serait-il le prochain à expérimenter le nouveau modèle car son bail arrive à échéance prochainement ?

Il est clair que le rectorat est train d'organiser l'éclatement des services. Le Snes-Fsu appelle tous les collègues à se préparer à l'action après les vacances de la Toussaint et à se mettre en grève le 12 novembre.

SNES-FSU – 29 bd Rocheplatte – 45000 ORLEANS Tél. : 02 38 780 780
Site Internet : www.oreans.snes.edu email : s3orl@snes.edu